

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN

Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Représentée par sa présidente, Madame Isabelle LAMOUR

Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **70 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (70 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 678 278 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

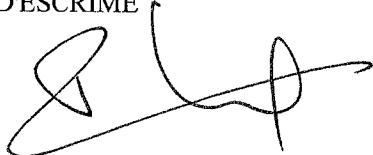
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

- 2 DEC. 2015

LA PRESIDENTE DE LA
FEDERATION FRANÇAISE
D'ESCRIME



8/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
Adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 11/12/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ.2.1.01.2.75366

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Assurer l'ancrage social des clubs sur le territoire				
Action 1	50 000 €	48 000 €	47 000 €	3 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	23 000 €	23 000 €	2 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	11 000 €	9 000 €	9 000 €	2 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	14 000 €	14 000 €	14 000 €	0 €
Action 3	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
Développer les infrastructures	46 000 €	22 000 €	22 000 €	24 000 €
Action 1	46 000 €	22 000 €	22 000 €	24 000 €
Structuration fédérale	46 000 €	22 000 €	22 000 €	24 000 €
Maintenir le rang de la France à l'occasion des championnats du monde seniors ou/et des JO (classement des médailles)	2 868 478 €	2 232 478 €	2 116 278 €	752 200 €
Action 2	2 745 478 €	2 133 478 €	2 033 478 €	712 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	99 478 €	503 000 €	403 000 €	100 000 €
Aides personnalisées (AP)	503 000 €	503 000 €	403 000 €	100 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 150 000 €	870 000 €	870 000 €	280 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	993 000 €	651 000 €	651 000 €	332 000 €
Action 3	123 000 €	99 000 €	82 800 €	40 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	98 000 €	74 000 €	65 800 €	32 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	25 000 €	25 000 €	17 000 €	8 000 €
Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior	1 117 000 €	744 000 €	615 000 €	502 000 €
Action 2	1 102 000 €	729 000 €	604 000 €	498 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	479 000 €	250 000 €	222 000 €	257 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	623 000 €	479 000 €	382 000 €	241 000 €
Action 3	15 000 €	15 000 €	11 000 €	4 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	15 000 €	15 000 €	11 000 €	4 000 €
Assurer la formation initiale et continue des arbitres	60 000 €	45 000 €	45 000 €	15 000 €
Action 4	60 000 €	45 000 €	45 000 €	15 000 €
Formations fédérales	60 000 €	45 000 €	45 000 €	15 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	176 050 €	153 250 €	77 000 €	99 050 €
Action 1	176 050 €	153 250 €	77 000 €	99 050 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	165 050 €	146 250 €	70 000 €	96 050 €
Renforcer le poids de la France à l'international	75 000 €	75 000 €	20 000 €	55 000 €
Action 1	75 000 €	75 000 €	20 000 €	55 000 €
Programmes d'échanges internationaux	75 000 €	75 000 €	20 000 €	55 000 €
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes pratiquants	135 000 €	78 000 €	72 000 €	63 000 €
Action 1	135 000 €	78 000 €	72 000 €	63 000 €
Structuration fédérale	135 000 €	78 000 €	72 000 €	63 000 €
Former les éducateurs	52 500 €	50 000 €	50 000 €	2 500 €
Action 4	52 500 €	50 000 €	50 000 €	2 500 €
Formations fédérales	5 500 €	5 000 €	5 000 €	1 500 €
Professionalisation de l'activité	46 000 €	45 000 €	45 000 €	1 000 €
Structurer la direction technique nationale	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
Action 3	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0 €
Action 3	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0 €
TOTAL	4 597 028 €	3 464 728 €	3 081 278 €	1 515 750 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

403 000 €
2 678 278 €
99 478 €
2 578 800 €





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte :

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
36 AVENUE GENERAL DE GAULLE
TOUR GALLIENI II
93170 BAGNOLET

Domiciliation : CREDITCOOP COURCELLES

42559	00001	21026056707	53
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR	76	4255	9000	0121	0286	5670	753
----	----	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX